

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 OCTOBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.110

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	20	Pour :	20
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : M. Félix MANERO pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Charles VALMY pouvoir à Mme Monique PONS, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Patrick FERRARI.

Absent(s) excusé(s) : Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, M. Bertrand DEBUISSER, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme PONS.

Objet de la délibération : CREATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)

Exposé :

Par la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) devient obligatoire pour toutes les communes de plus de 5 000 habitants.

La ville d'Aucamville fait partie d'un CMSPD, c'est-à-dire du conseil métropolitain de prévention de la délinquance, elle en est donc exemptée. Ce dernier travaille notamment sur la prévention des violences faites aux femmes, la prévention des conduites addictives chez les jeunes et la santé mentale. Cependant son action est générale sur toutes les communes de la métropole et donc insuffisante au niveau local.

Un groupe de travail sur la sécurité a été constitué l'année dernière. Après plusieurs réunions en présence des élus avec les citoyens référents, les bailleurs sociaux, les associations de commerçants et la Préfecture, il a été décidé de créer à Aucamville un CLSPD. Cela a été acté en Conseil municipal le 10 juillet 2024.

Trois axes ont été choisis découlant des préconisations nationales :

- La tranquillité publique,
- La lutte contre les violences intrafamiliales,
- Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance.

Pour animer cette démarche, un coordonnateur peut être recruté dans les communes de moins de 15 000 habitants et devient obligatoire à partir de ce seuil.

Afin de mener une démarche qualitative et de travailler en profondeur ces trois thématiques, il est proposé au Conseil Municipal de recruter un coordonnateur du CLSPD qui serait rattaché à la Direction Générale.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L 332-8,
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 septembre 2024,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

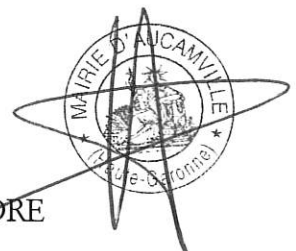
Article 1 : de créer un poste permanent à temps complet ouvert aux grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 2 : compte tenu des besoins du service, en l'absence de possibilité de recrutement d'un fonctionnaire par manque de candidatures pertinentes, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel.

Article 3 : de prévoir les dépenses nécessaires au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE



Conseil Municipal du mardi 15 octobre 2024

Délibération n°2024.110 : Création d'un poste de coordonnateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)